

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 13/124/2006 - ÉFAI

AU 309/06

Détention au secret / Craintes de torture

17 novembre 2006

IRAN

Asghar Akbarzadeh (h), étudiant, 21 ans environ

Asghar Akbarzadeh, un Azéri d'Iran, serait détenu au secret dans un lieu qui n'a pas été révélé et où il risque d'être torturé.

Selon certaines informations, cet étudiant en chimie à l'université Payam Noor d'Ardebil a été arrêté le 31 octobre 2006 devant les locaux de l'université par des individus en civil qui seraient des agents du ministère du Renseignement. Sa famille reste sans nouvelles de lui depuis ce jour. Sa mère se serait enquis de son sort à plusieurs reprises auprès du tribunal d'Ardebil et du bureau du ministère du Renseignement dans la ville, mais les autorités auraient refusé de révéler le lieu où il se trouve et n'auraient même pas confirmé son arrestation.

Appréhendé une première fois le 25 mai 2006, deux jours avant la tenue d'une manifestation à Ardebil, Asghar Akbarzadeh avait été remis en liberté après une dizaine de jours de détention. Le jour de la manifestation d'Ardebil, des agents du ministère du Renseignement avaient perquisitionné au domicile de sa famille, dont le téléphone avait été préalablement coupé. Ils n'avaient rien saisi lors de cette opération. Des fonctionnaires du ministère du Renseignement étaient déjà venus chercher Asghar à deux reprises avant son arrestation, en vain car il ne se trouvait pas chez lui.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En mai 2006, un mouvement de protestation de grande ampleur a eu lieu dans plusieurs villes et agglomérations du nord-ouest de l'Iran, où la population est majoritairement turque azérie, à la suite de la publication d'un dessin paru le 12 mai dans *Iran*, quotidien détenu par l'État, qui a choqué de nombreux membres de la communauté azérie. Plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées pendant ou après ces manifestations (voir l'AU 151/06, MDE 13/055/2006 du 26 mai 2006, ainsi que l'AU 163/06, MDE 13/063/2006 du 8 juin 2006). Certains détenus auraient été soumis à des actes de torture, et ont parfois dû être hospitalisés. La publication du journal a été suspendue le 23 mai et le rédacteur en chef ainsi que l'auteur du dessin ont été arrêtés. Selon des sources azéries, plusieurs dizaines de personnes auraient été tuées et plusieurs centaines d'autres blessées par les forces de sécurité. Ces dernières ont, de manière générale, démenti ces informations, mais le 29 mai, un haut responsable de la police a confirmé que quatre personnes avaient été tuées et 43 blessées dans la ville de Naqada.

Il n'est pas rare que les forces de sécurité iraniennes ne reconnaissent la détention d'une personne et ne l'autorisent à entrer en contact avec ses proches qu'au bout de plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Durant cette période, l'intéressé est parfois placé dans un centre de détention secret. Sans nouvelles de lui depuis plus d'une semaine, les proches d'Abd Tavancheh, un militant étudiant, pensaient ainsi qu'il avait « disparu ». Le 5 juin 2006, celui-ci a finalement pu leur téléphoner depuis la prison d'Evin, à Téhéran, pour les informer qu'il avait été arrêté le 26 mai (voir l'AU 165/06, MDE 13/065/2006 du 9 juin 2006).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles on a perdu la trace d'Asghar Akbarzadeh depuis qu'il a semble-t-il été arrêté par des agents en civil du ministère du Renseignement, le 31 octobre 2006 ;
- demandez aux autorités d'indiquer si cet homme est maintenu en détention et, si tel est le cas, de préciser où il se trouve, pourquoi il a été arrêté et quelles sont les charges retenues contre lui ;

- exhorte les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé, ni maltraité, et à l'autoriser sans délai à entrer en contact avec ses proches et avec un avocat de son choix, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez les autorités de le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas il devra être jugé dans les meilleurs délais dans le cadre d'une procédure équitable.

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

The Office of the Supreme Leader, Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Fax : +98 251 774 2228 (précisez : « *FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei* »)

Courriers électroniques : info@leader.ir
istiftaa@wilayah.org

Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie

Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street

Pasdaran Avenue, Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Président de la République :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Tehran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 6 649 5880

Courriers électroniques : dr-ahmadinejad@president.ir
via le site Internet www.president.ir/email

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*